

Compte rendu



POD | Maatschappelijke Integratie
SPP | Intégration Sociale

Date : 26 février 2015

Auteur : Service Activation - FSE

I. Personnes présentes

Nom	Organisation
Rajae Chatt	SPP Intégration sociale
Lien Van den Bulck	SPP Intégration sociale
Tom Anthuenis	SPP Intégration sociale
Davina Roosens	OCMW Halle
Gert Hambrouck	OCMW Leuven
Ine Bogemans	OCMW Mechelen
Petra Dombrecht	VVSG
Sabrina Van Kees	CPAS Ottignies CCN
Marijke Luwel	OCMW Hasselt
Katleen Willekens	OCMW Genk
Kathy Beuselincx	OCMW Gent
Helene Auquier	CPAS St Gilles
Catherine Villec	CPAS Mouscron
Nathalie Simon	CPAS Liège
Jonathan Mortelmans	OCMW Antwerpen
Erwin Van de Mosselaer	OCMW Antwerpen
Patrick Drugmant	CPAS Mons
Jean Luc Bienfet	AVCB-VSGB
Jean Marie Jacobs	Expert du vécu SPP IS
Serge Ferdin	CPAS Charleroi
Anne Markey	CPAS Tournai
Anne Lenglez	CPAS Tournai
Angelique Declercq	OCMW Kortrijk
Mureau Line	CPAS Ath
Gautier Mestdag	CPAS Mouscron
Alexandre Lesiv	SPP Intégration sociale
Julien Van Geertson	SPP Intégration sociale
Sandrine Xhaufaire	UCVW
Francoise Verheyden	CPAS Ixelles
Kathy Beuselincx	OCMW Gent
Katleen Van Wilderode	OCMW Halle
Milon Michel	CPAS La Louvière
Theunissen Christian	CPAS Oupeye
Landurey Fabienne	CPAS Oupeye
Barbara de Rodiguès	SYB

2. Ordre du jour

- Template pour PIIS - exemple
- État des lieux :
 - Marché d'étude PIIS
 - Subside cluster et SME
 - Subside participation et activation sociale
- Les coopératives d'activités, partenaires dans le cadre d'une politique d'activation sociale ?
- Bonne pratique : CPAS d'Ath
- Bonne pratique : CPAS d'Oupeye
- Divers

Introduction

L'affluence constatée lors de ce Groupe de travail Activation sociale démontre l'intérêt et l'importance du sujet aux yeux du groupe. Pour rappel, c'est une occasion de s'échanger des bonnes pratiques et de mettre en place des améliorations mais ce n'est en aucun cas un organe de prise de décision.

Template pour PIIS - exemple

Voir template.

Nathalie Simon (CPAS de Liège) présente un document qui peut servir de template pour le PIIS. Le template est encore en phase d'essai - trial and error. Il est important de préserver une certaine souplesse et de retravailler ce template. Pendant cette phase d'essai, les assistants sociaux ont la possibilité de s'exprimer. L'idée est que ce document devienne un modèle de référence pour tous les travailleurs sociaux.

L'objectif est multiple :

Chaque stagiaire mérite de pouvoir avancer à son propre rythme. Le contrat d'intégration/d'insertion permet d'évaluer ses qualités. Il s'agit d'un engagement mutuel et non d'une obligation.

Le projet prévoit des évaluations trimestrielles, de même qu'une autoévaluation. Intéressant pour analyser le résultat atteint, ainsi que les progrès réalisés, à l'aide d'un document comprenant des tableaux et des échelles de progression et de résultat. Tous les 3 mois a lieu un entretien entre l'assistant social (AS) et le client, les résultats sont alors comparés par module. Chaque service d'insertion sociale est libre d'ajouter de nouvelles définitions et de nouveaux critères. Les aptitudes sociales prises en considération visent l'insertion professionnelle, l'orientation vers un centre de soins,...

Le but est aussi de maintenir le lien avec l'insertion sociale et d'autres facettes (comme la santé mentale).

Les points suivants sont abordés dans la discussion qui s'en suit :

- Le caractère mutuel de l'engagement est essentiel. La philosophie originale de l'instrument PIIS fait son retour tandis que la collaboration avec d'autres institutions se profile comme piste intéressante.
- La progression est étroitement liée à la santé et aux possibilités de l'individu. Il est donc important d'en tenir compte.
- Les évaluations intermédiaires permettent d'examiner les scores des bénéficiaires. Le score de départ dépend du stade auquel la personne se situe à ce moment-là. Tous les trois mois, l'évolution de ce score est discutée.
- Les items des échelles diffèrent et reposent sur l'objectif de chaque service. Les critères sont définis en conséquence.
- Il convient de garder à l'esprit que chaque client a besoin d'une assistance sur mesure basée sur son histoire et il est important de soutenir l'AS dans cette tâche. Les échelles de progression et de résultat peuvent y contribuer. Les assistants sociaux ne peuvent imposer aucune norme ou valeur mais ils doivent confronter le client à la réalité. Ex. : un score de 4 pour l'hygiène n'est pas suffisant pour travailler dans une cuisine.

État des lieux

Voir présentation PPT.

- **Marché d'étude PIIS**

Le contexte du marché d'étude est rappelé. Le marché d'étude s'inscrit dans le cadre de la demande d'extension du PIIS à d'autres groupes cibles et d'extension du PIIS comme service à la collectivité.

Il s'agit d'une étude qualitative. Elle comprend, d'une part, une enquête générale soumise à tous les CPAS et, d'autre part, une enquête plus approfondie : niveau politique, pratique quotidienne et groupe cible. Des groupes de résonance et des comités d'accompagnement sont aussi prévus.

Le marché a été publié le 09/02/2015 et le SPP a reçu les offres le 24/02/2015. L'analyse des offres et les négociations sont en cours.

- Subside cluster et SME

L'économie linéaire de 20 % est rappelée. Le projet d'AR est prêt et a été envoyé au ministre. Les adaptations techniques à apporter à l'application ont également commencé. Dans l'attente de l'accord et de la publication des AR, les CPAS seront informés du montant et de la formulation des objectifs pour 2015. Ces objectifs seront liés au PIIS (conformément à la note de politique).

À noter qu'il y a une modification par rapport à l'année dernière : l'avance n'est pas de 70 % mais de 50 % en raison des économies sur les crédits touchés.

Les points suivants sont abordés dans la discussion qui s'en suit :

- Le but à plus long terme est de renoncer aux subsides facultatifs afin de ne pas se retrouver chaque année dans une situation d'attente de prolongation et d'échapper aux économies drastiques.
- Nous allons travailler à un régime pour 2016. Il devrait être terminé d'ici fin juin. Il va de soi que nous allons faire appel à l'expertise présente dans ce groupe de travail pour l'élaboration de cette proposition. À long terme, le critère art. 60 sera abandonné.

- Subside participation et activation sociale

Le crédit d'engagement est de €9.415.000. L'économie est inférieure à 20 %.

Les coopératives d'activités, partenaires dans le cadre d'une politique d'activation sociale ?

Voir présentation PPT.

Les coopératives d'activités permettent aux chômeurs ou aux bénéficiaires du CPAS de se lancer comme indépendant. Les avantages sont que les bénéficiaires conservent leur allocation pour un certain temps et qu'ils peuvent mettre leur activité sur pied à leur rythme et sous surveillance. Les bénéficiaires peuvent suivre des formations, recevoir un soutien pour la mise en place, l'encadrement, etc. Ils peuvent ainsi créer leur propre dynamique et prendre confiance en eux. Ils ont également la possibilité de se constituer un fichier clients (profiter d'un réseau).

Le site web www.coopac.be permet de trouver les coopératives d'activités les plus proches.

Il est primordial que l'activation sociale se fasse dans un contexte sûr qui mène à l'activation socioprofessionnelle. Les projets tels que « you start » sont un premier socle d'activation professionnelle. Ce sont des domaines sûrs et délimités.

L'activation sociale s'adresse aux personnes éloignées du marché de l'emploi. Les coopératives d'activités pourraient s'associer aux CPAS dans le cadre d'une politique d'activation sociale. La partie « définition du parcours », où les coopératives d'activités élaborent un projet avec le bénéficiaire en fonction de ses besoins et en étudient la faisabilité, peut par exemple s'inscrire dans le cadre d'un PIIS axé sur l'insertion professionnelle.

Bonnes pratiques : CPAS d'Ath

Voir présentation PPT.

Le CPAS d'Ath présente le fonctionnement de ses services d'insertion. Un PIIS est mis sur pied pour chaque bénéficiaire et c'est le point de départ d'une évolution progressive. Le travail s'effectue avec les bénéficiaires à l'aide d'un accompagnement en individuel et en groupe. Cette petite commune travaille en étroite collaboration avec d'autres partenaires et secteurs.

Son but est d'accroître la confiance en soi des bénéficiaires grâce à différents workshops. L'objectif ultime est de rompre l'isolement social et de traiter en profondeur certains thèmes (par ex. le logement (garantie locative, etc.), la gestion quotidienne (budget, etc.),...). Les workshops sont ouverts à tous. Les participants peuvent passer d'un atelier à l'autre, afin de mieux trouver réponse à leurs besoins.

Bonnes pratiques : CPAS d'Oupeye

Le CPAS d'Oupeye présente sa pratique en termes de logements de quartier. Des activités y sont développées au travers de 6 workshops. 2 assistants sociaux (dont 1 a suivi la formation de thérapeute familial) et 3 éducateurs travaillent dans la maison de quartier.

Ils forment des groupes où se mélangent les différentes générations. Ces groupes sont aussi bien perçus dans la pratique que ceux composés uniquement de jeunes.

Vu le nombre élevé de logements sociaux présents sur le territoire, un contrat a été conclu avec les sociétés de logements sociaux pour réaliser certaines choses ensemble.

La maison de quartier est ouverte à tout le monde et accorde la priorité aux bénéficiaires du CPAS. Les activités organisées comprennent entre autres des sorties culturelles, des ateliers de cuisine, des ateliers de relaxation,...

Des cours d'alphabétisation (CPAS et maison de quartier) ainsi que des cours particuliers de mathématique et de langue sont aussi donnés pour faciliter l'intégration sociale. Il est important de travailler avec des groupes mixtes. Les + de 65 ans font donc l'objet de toutes les attentions (projet Y a pas d'âge). L'approche intergénérationnelle, où les personnes âgées participent elles aussi aux projets, s'avère enrichissante.

Divers

- L'importance de revaloriser l'individu dans les projets d'activation sociale - d'orienter le projet vers une insertion complète dans la société - est soulignée. Les bonnes pratiques d'Oupeye démontrent que c'est un bon exemple.
- Il serait dommage de ne prévoir un financement que pour les bénéficiaires de l'intégration sociale (et assimilés) dans la mesure où le facteur critique de succès est précisément de travailler avec des groupes mixtes. Le subsidie participation et activation sociale s'adresse déjà à un large public cible, à savoir les personnes qui utilisent toute forme de service public relevant des missions du CPAS. Par analogie avec ce subsidie, le groupe cible des subsidies clusters et subvention majorée a également été élargi dans les projets d'AR.
- Il n'est pas possible de recruter du personnel cette année via le Fonds d'aide à l'enfance. Nous allons tenter de l'ancrer l'année prochaine comme subsidie réglementaire.

Prochaine réunion : 02/04/15 à 10h